

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE PLENIER

10 mars 2020 – 14 h 15

Salle Gabriel Marty

Etaient présents :

- Enseignants collège A : JOËL ANDRIANTSIMBAZOVINA, MARIE BASSANO, MATHIEU CARPENTIER, NATHALIE JACQUINOT , DIDIER KRAJESKI , CELINE MANGEMATIN
- Enseignants collège B : EUGENIE FABRIES-LECEA, PIERRE JUSTON, DIDIER GUIGNARD, QUENTIN GUIGUET-SCHIELE, SOLANGE MIRABAIL ANNE-LAURE THOMAS-RAYNAUD
- BIATSS : STEPHANIE PORCARIO, YASMINE BOUAICHE
- Etudiants collège licence : MATTHIAS SALLES, ADRIEN GAU, COLINE COUZINE-BONNIS-SASSI, HAIRATY DJIBO
- Etudiants collège master et doctorat : THOMAS MARTIN DI MICHELE, PIERRE DEVILLE, MYRIAM DANHAN
- Personnalités extérieures : ALAIN DAGUERRE DE HUREAUX

Avaient donné procuration :

- Enseignants collège A :
 - MATHIEU CARPENTIER à MARIE BASSANO à partir de 15H30
 - AURORE GAILLET à NATHALIE JACQUINOT
 - MARC NICOD à CELINE MANGEMATIN
- Enseignants collège B :
 - OLIVIER BLIN à DIDIER GUIGNARD
 - EUGENIE FABRIES-LECEA à QUENTIN GUIGUET-SCHIELE à partir de 15H20
 - SEVERIN JEAN à DIDIER GUIGNARD
 - ANNE-LAURE THOMAS-RAYNAUD à MARIE BASSANO à partir de 15H20
- Etudiants collège licence : SANDRA HUGUENIN à THOMAS MARTIN DI MICHELE

Étaient excusés :

- Enseignants collège A : , PIERRE EGEA, HELENE HOEPFFNER
- Enseignants collège B : NESSAN AKEMAKOU NJINGA, NATHALIE CASAMATTA
- Biatss : CECILE FROSSARD
- Personnalités extérieures : NADIA PELLEFIGUE, PIERRE-MARIE HANQUIEZ, JEAN CATHALA , , JACQUES BOULARD, PASCAL GAUDILLERE, CHRISTIAN BASTIDE

INVITES :

- HELENE CITERICI, RAF FACULTE DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
- MARIE DELORD, RAF ÉCOLE EUROPEENNE DU DROIT
- MARCEL MARTY, DIRECTEUR DU DEPARTEMENT DES SERVICES A LA FORMATION – SCD / DSF
- VERONIQUE IMBERT, FACULTE DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE

Le conseil débute à 14 H 15.

Il est donné lecture des procurations.

Monsieur Laurent GRANEL a remplacé Monsieur Christian BASTIDE au poste de président du Tribunal de Commerce de Toulouse. Au titre de la personnalité extérieure élue par le conseil, sa candidature est donc mise au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

1. Point d'information

Le doyen indique que le rythme normal mensuel des conseils sera repris dès le prochain conseil, qui aura lieu le 21 avril prochain.

Le doyen donne un point sur la situation de l'épidémie de coronavirus. La situation est gérée par la présidence. Les étudiants ainsi que les personnels sont informés des mesures de précautions à prendre. Malgré les communications officielles, un piratage d'information a eu lieu sur les réseaux sociaux, le doyen trouve ce fait regrettable, les personnes à l'origine de ce piratage seront sévèrement sanctionnées.

Une réunion a eu lieu le 2 mars, au cours de laquelle ont été évoquées les problématiques concernant les cours, les examens et les stages.

1/ Les cours

Il reste environ trois semaines de cours. En cas d'aggravation de la situation, une solution pourrait être de mettre la fin des cours sur Moodle et/ou d'utiliser les cours qui sont en FOAD. Les cours de licence peuvent être mis en FOAD. Il est également possible d'utiliser la plateforme UNJF.

2/ Les examens

S'il n'était pas possible de tenir le calendrier prévu (1^{ère} session le 20/04 puis jusqu'au 15/05, session de rattrapage entre le 8 et le 26/06), il existe deux solutions :

- un report du calendrier des examens ; cette solution présente un grand nombre d'incertitudes liés au développement de l'épidémie, à l'absence des étudiants, ...
- des examens dématérialisés ; les services informatiques ont indiqué qu'il n'y aurait pas de problème à ce que 900 étudiants puissent composer en même temps mais d'autres problèmes se

posent : difficultés d'accès à un ordinateur, difficultés de connexion, tiers temps, étudiants handicapés, etc.... Dans cette éventualité, il faudrait prévoir une hotline.

Sur le contenu des examens, la possibilité de concevoir des QCM est évoquée, le souci majeur étant d'éviter la fraude. Les étudiants soulignent que, dans le cas de cours en ligne, les étudiants font souvent leur travail en groupe. Ils soulignent aussi qu'ils ont été préparés à des commentaires et des dissertations et qu'une autre forme d'examen représenterait pour eux une difficulté supplémentaire.

En tout état de cause, il est difficile de trouver une situation idéale et les marges de manœuvre par rapport au calendrier sont faibles.

3/ Les stages hors Union Européenne

Ceux-ci ne sont plus autorisés. Pour les étudiants concernés, l'idée serait de modifier les modalités et de convertir la partie stage en mémoire. Le doyen va rédiger un message à l'intention des étudiants et des enseignants.

Par ailleurs, le doyen indique ensuite que trois étudiants de droit pénal et sciences criminelles ont remporté le concours LOMBOIS et se réjouit de ce résultat.

Il se réjouit également de plusieurs qualifications C.N.U. dans les sections.

2. Adoption du compte-rendu du conseil de faculté du 25 février 2020

Le compte-rendu sera soumis à approbation lors du conseil du 21 avril prochain.

3. Accréditation

La phase 1 s'est terminée le 28 février dernier. Les comités HCERES ont été reçus durant deux semaines. Le doyen tient à remercier tous les personnels qui se sont impliqués, les enseignants-chercheurs et particulièrement les services de scolarité, qui ont dû, dans le même temps, faire face à un déménagement et une réorganisation.

Le doyen indique que les réunions avec la HCERES ont été fructueuses. La faculté a été interrogée sur l'articulation entre la faculté, l'IEJ, l'ESL et le niveau central, ainsi que sur les moyens financiers. La faculté s'est engagée à maintenir la science politique dans l'offre de formation et relaiera à la présidence le besoin de recrutement dans cette matière, qui ne dispose que de deux maîtres de conférences à l'heure actuelle.

Le comité ne fait aucune observation quant à l'offre de formation, et a souligné sa diversification et sa qualité, notamment en matière de l'attention portée au soutien aux étudiants. Les conseils de perfectionnement ont aussi été évoqués, il en existe un pour les licences, un par mention de master. L'Ecole Européenne de Droit est perçue de manière très positive et le HCERES a encouragé à poursuivre l'ouverture à l'international. Le doyen souligne ce point, tout en rappelant que l'Ecole Européenne de Droit a vocation à demeurer dans le giron de la faculté.

Il préconise également de rassembler dans l'Ecole un certain nombre de formations qui existent déjà.

M. KRAJESKI émet l'idée de la création d'une structure pouvant mettre en cohérence un ensemble de formations en droit public. Le doyen n'a pas d'objection pour ces créations, dès lors qu'elles restent au sein de la faculté.

Masters : les capacités d'accueil sont fixées pour tous les parcours. Il y aura une diminution des effectifs en M 1 l'année prochaine. Il y aura une baisse des coûts financiers des TD. La charge financière doit être équilibrée entre L et M. En l'état, il ne faut pas toucher au volume horaire en Master. Pour l'école doctorale, reste à voir le contenu de l'offre de formation. D'après la DROP, toutes les écoles doctorales bénéficieront d'un crédit de 150 h / TD (????)

Pour l'instant, le doyen n'a pris aucun engagement et se prononcera en fonction des marges de manœuvre dont il disposera. Le doyen a réuni les responsables de mention le 18 mars prochain pour traiter un certain nombre de questions sur le dossier master avec la DES. Le doyen ne souhaite pas rendre obligatoire le traitement dématérialisé. Il est cependant souligné que le traitement dématérialisé permet aux responsables d'accéder immédiatement au dossier.

Il faudra organiser une campagne d'information à l'intention des étudiants sur le calendrier master.

Le point est adopté à l'unanimité.

4. Ecole Européenne de droit – points présentés par Mme M. Delord

- a. Projet de convention avec le cabinet Selene Avocats dans le cadre du LLM in Aviation Law :
Cette société est spécialisée dans le domaine des drones. Cette convention permettra de faciliter l'accès des étudiants à des stages et l'intervention de professionnels extérieurs.
- b. Subvention d'un montant de 250 € (buffet + boissons) au bénéfice de l'association Oratio Capitoles, pour l'organisation de leur concours de plaidoirie (finale le 10 mars prochain).
- c. Projet de convention avec l'université Koutafine de Moscou (meilleure faculté de droit en Russie) : accord-cadre+projet de convention de coopération. Il s'agit d'une mobilité simple. A terme, le but est de déboucher sur un double diplôme en droit russe.

Tous ces points sont adoptés à l'unanimité.

5. Demandes de financement

- Demande de 500 € - AEDP (association des étudiants en droit pénal) – organisation d'un colloque (M. BEAUSSONIE)
Le financement est adopté à l'unanimité.
- 2071,76 € de l'enveloppe du M 2 ingénierie du patrimoine seront utilisés : plusieurs colloques juridiques, séminaires de cohésion, événements divers
Le financement est adopté à l'unanimité.
- Demande de 300 € pour la publication d'un livre « Toulouse par le droit administratif ». **Le conseil attend des informations supplémentaires, un budget détaillé concernant cette demande.**
- Demande de 480 € « Union pour la terre » - association d'étudiants qui œuvre pour une société plus éco-responsable. Participation à un événement COP.2 qui réunira 8 ambassadeurs membres de l'association et 8 étudiants de la faculté.
Le financement est adopté à l'unanimité.

Concernant les demandes de financement en général, plusieurs membres du conseil plaident pour une clarification des conditions de ces demandes et pour une position globale de la faculté. Le formulaire des demandes de financement est appelé à être modifié.

Le professeur ANDRIANTSIMBAZOVINA informe le conseil de la publication d'un guide pratiques sur la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme à la Cour Européenne de Droits de l'Homme par 3 étudiants. La CEDH propose une manifestation de restitution à UT 1 pour présenter les guides, avec l'éventuelle prise en charge des frais des membres de la CEDH qui se déplaceraient. Il y a déjà eu financements croisés par le SCREI et la faculté.

Le doyen soutient ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 45.